Document généré le 12 oct. 2024 00:15

Assurances et gestion des risques
Insurance and Risk Management

Faits d'actualité

Rémi Moreau

Volume 72, numéro 4, 2005

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1106846ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1106846ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (imprimé)
2371-4913 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Moreau, R. (2005). Faits d'actualité. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, *72*(4), 681–689. https://doi.org/10.7202/1106846ar

Tous droits réservés © Faculté des sciences de l'administration, Université Laval, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Assurances et gestion des risques, vol. 72(4), janvier 2005, 681-689
Insurance and Risk Management, vol. 72(4), January 2005, 681-689

Faits d'actualité

par Rémi Moreau

1. Le marché mondial de l'assurance et de la réassurance en 2003

La revue *Sigma* (publiée par Swiss Re) présente un tableau des 10 plus importants marchés dans le monde en 2002, sur le plan du chiffre d'affaires des assurances vie et non-vie. Les États-Unis dominent largement, suivi du Japon, du Royaume-Uni et de la France. Le Canada se classe au 8e rang. La plupart des pays observés ont enregistré une hausse des cotisations en 2002, par rapport à 2001, à l'exception du Japon et des Pays-Bas.

Voici le chiffre d'affaires (en milliards de dollars) des dix premiers marchés mondiaux :

	Vie	Non-Vie	Total	Part de marché (%)
États-Unis	480	520	1 000	38,1
Japon	355	91	446	17,0
Royaume-Uni	160	77	237	9,0
Allemagne	61	75	136	5,2
France	80	45	125	4,8
Italie	52	32	84	3,2
Corée du Sud	39	16	55	2,1
Canada	21	28	48	1,9
Espagne	24	20	44	1,7
Pays-Bas	21	19	40	1,5

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

En assurance, la phase haussière du cycle, amorcée en 2001, s'est poursuivie en 2002 ainsi qu'en 2003, un bon millésime tant en Amérique du Nord qu'en Europe. La croissance des assurances de personnes de 2003 s'explique par le vieillissement des populations et une demande croissante de protections liées au grand âge. En assurance de dommages, les assureurs sont restés fidèles aux principes techniques de base et ont maintenu les prix à la hausse.

Le secteur de la réassurance, poursuivant une politique de souscription prudente, particulièrement en matière de grands risques technologiques, de risques naturels majeurs et de risque de responsabilité civile, s'est redressé en 2003 et s'est refait une santé technique, après deux années d'une profonde mutation amorcée à la suite des attentats de septembre 2001. Le marché mondial de la réassurance représenterait un chiffre d'affaires d'environ 180 milliards de dollars, selon une estimation publiée lors du dernier Rendez-vous de septembre (qui marquent le début des renouvellements pour 2005), dont plus de 80 % en réassurance de dommages et 20 % en réassurance vie.

Le numéro un mondial, Munich Re, concentre à lui seul près de 15 % du marché avec près de 27 milliards de dollars de primes nettes, suivi par Swiss Re avec 25 milliards de dollars et General Re avec près de 13 milliards de dollars.

Après l'affolement de 2001 et de 2002 et la prudence de 2003 succèdent les sourires de 2004 – mais qui pourraient être de courte durée avec l'impact des grands sinistres cycloniques des mois d'août et de septembre dans les Caraïbes, dans les Antilles et aux États-Unis, sans oublier les grands typhons japonais. Néanmoins, réunis à Baden-Baden, à la fin d'octobre, les réassureurs ont affirmé que la tendance au ramollissement des tarifs se poursuivrait, confirmant ainsi les premières tendances apparues à Monte-Carlo en septembre. Il semblerait donc que les catastrophes du second trimestre de 2004 n'empêcheront pas les acteurs mondiaux de la réassurance et de l'assurance d'afficher une année 2004 globalement positive.

(Sources : FFSA; *L'Argus de l'assurance*).

2. Une série d'ouragans et cyclones, en août et en septembre, meurtriers et coûteux : une exceptionnelle succession de désastres naturels, tant en Amérique qu'en Asie

En Amérique, tout a commencé, à la mi-août, avec l'ouragan Charley, qui a frappé les côtes de la Floride au mois d'août avec des vents dépassant 230 k/h (ouragan de force 4), après avoir ravagé Cuba et la Jamaïque. Au total, le cyclone a fait 27 morts, dont quatre

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

à Cuba et un en Jamaïque et les dégâts matériels assurables ont été estimés à près de 8 milliards de dommages. D'après les principaux assureurs américains au risque, State Farm Insurance et Allstate, les dégâts matériels assurables avaient été initialement estimés à 10 milliards de dollars, sans prendre en compte le manque à gagner provoqué par la perte de production des agrumes. La perte totale assurable a été réévaluée à 6,8 milliards de dollars.

Puis lui a succédé Frances, qui a traversé le même État, les 4 et 5 septembre, dévastant de nombreuses maisons, et même le centre spatial Kennedy, et causé quinze morts, dont deux dans les Bahamas. Environ 2,5 millions de Floridiens ont subi une perte de courant électrique. Les pertes assurables pourraient s'établir à 7 ou 8 milliards de dommages.

Ensuite, voici qu'à la mi-septembre s'est pointé Yvan, de catégorie 5, comparable à l'ouragan Camille de 1969, soufflant à près de 300 kilomètres par heure, qui a violemment frappé les Caraïbes, particulièrement la Grenade, puis a touché l'extrémité ouest de Cuba, avant de s'abattre sur la Louisiane, le Mississipi, l'Alabama et la Floride. L'ouragan a fait 130 morts, dont 39 à la Grenade et 38 aux États-Unis et, lui aussi, a causé des dégâts évalués entre 5 et 7 milliards de dollars.

Enfin Jeanne, la quatrième dépression tropicale, a d'abord dévasté les Bahamas, puis Porto-Rico et la République dominicaine. Elle a fait neuf morts dans les Bahamas, causé la mort de deux autres à Porto-Rico, puis onze en République dominicaine. L'ouragan meurtrier s'est enfin abattu tragiquement sur Haïti, provoquant plus de 2 000 morts, 3 000 blessés et 250 000 sans-abri, principalement dans la région des Gonaïves. S'il s'agit là d'une terrible catastrophe naturelle, son ampleur relève de causes humaines, dues à la déforestation (98 % des forêts du pays sont disparues), multipliant la gravité des inondations. Par surcroît, une semaine après le passage de l'ouragan, la situation restait toujours précaire et chaotique sur le plan de l'aide humanitaire internationale, notamment à cause des difficultés de faire transiter les convois de marchandises en toute sécurité. On a évalué à plus de 30 millions de dollars les besoins urgents pour intervenir dans les régions sinistrées après le passage de l'ouragan en Haïti dans la nuit du 18 au 19 septembre.

L'ouragan Jeanne a ensuite poursuivi sa route et atteint la Floride, le 26 septembre, suivant la même trajectoire que Frances, cet État devenant ainsi le premier État américain depuis le Texas, en 1886, à être frappé par quatre ouragans consécutifs en un court laps de temps. De catégorie 3 sur l'échelle de Saffir-Simpson, soufflant à

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

200 km/heure, l'ouragan y a fait six morts. On a estimé à environ 3,25 milliards de dollars les pertes assurables causées par Jeanne, générant 385 000 réclamations au cours du premier mois.

Munich Re, le premier réassureur mondial, avait initialement évalué à 50 milliards de dollars l'ensemble des dommages causés par les ouragans dans les Caraïbes et aux États-Unis et les typhons qui ont balayé le Japon. Les pertes assurables assumées par l'ensemble des assureurs mondiaux représenteraient environ la moitié de cette somme. En effet, selon une évaluation faite en octobre par Insurance Services Office Inc.'s Property Claim Services, corroborée par une évaluation de Swiss Re en novembre dernier, la facture totale d'assurance liée aux 4 tempêtes serait de l'ordre de 20 à 25 milliards de dollars. À titre de pertes non assurables, les dommages aux récoltes d'agrumes en Floride causés par Charley et Frances ont été évalués à 2 milliards de dollars. On se souviendra que l'ouragan Andrew, qui avait frappé en 1992 les Caraïbes et plusieurs États américains dont la Floride, avait coûté à lui seul quelque 20 milliards de dollars (inflation prise en compte) à l'industrie de l'assurance et de la réassurance.

Par ailleurs, en Asie, dans le même temps (août-septembre), des pluies torrentielles ont inondé le sud-ouest de la Chine, faisant plus de 120 morts. Pis encore, tout au long de l'été, le Japon a été balayé par un nombre record de typhons, une dizaine, provoquant des dommages qui pourraient atteindre 2 milliards de dollars. Rappelons Songda, qui frappait l'ouest du Japon, tuant au moins trois personnes et privait d'électricité plus d'un million de foyers. Lui a succédé Meari, qui a causé des dégâts considérables dans le sud du Japon. Enfin, Tokage « Lèzard » en français, le dixième « taïfu », a fait plus de cent morts et des dégâts importants.

3. Les pertes assurables les plus coûteuses aux États-Unis depuis 1991 selon NAIC

On retrouve sur le site web de la National Association of Insurance Commissioners (NAIC) une liste de sinistres américains les plus coûteux. Les voici par ordre chronologique, en dollars américains assurément :

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

Octobre 1991 – Feu d'Oakland en Californie)	2 210 000 000 $
Avril et mai 1992 – Émeutes de Los Angeles	978 300 000 $
Août 1992 – Ouragan Andrew	19 595 600 000 $
Septembre 1992 – Ouragan Iniki	2 019 600 000 $
Février 1993 – Terrorisme au World Trade Center	725 000 000 $
Mars 1993 – Tempête hivernale sur 20 États	2 144 800 000 $
Octobre et novembre 1993 – Feux en Californie	1 164 300 000 $
Janvier 1994 - Tremblement de terre en Californie	14 937 600 000 $
Mai 1995 – Tempête (Texas et le Nouveau-Mexique)	1 318 900 000 $
Octobre 1995 – Ouragan Opal	2 440 400 000 $
Septembre 1996 – Ouragan Fran	1 805 800 000 $
Septembre 1998 – Ouragan Georges	3 150 900 000 $
Janvier 1999 – Tornades et ouragans (sur 30 États)	1 908 000 000 $
Mai 1999 – Tornades et ouragans (sur 18 États)	1 578 500 000 $
Septembre 1999 – Ouragan Floyd	2 083 500 000 $
Juin 2001 – Tempête tropicale Allison	2 500 000 000 $
Septembre 2001 – Attaques terroristes	40 000 000 000 $
Août et septembre 2004 – Série d'ouragans	20 000 000 000 $

4. La fixation des primes d'assurance automobile serait désormais sous l'égide de la SAAQ

Le ministre des Transports du Québec, Yvan Marcoux, a déposé à l'Assemblée nationale du Québec, au printemps dernier, un projet de loi donnant à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), après avoir reçu l'avis d'un comité d'experts constitué à cette fin, le pouvoir de déterminer les primes pour l'assurance que doivent verser les automobilistes, après avoir reçu l'avis d'un «comité d'experts constitué à cette fin». Jusqu'ici, les primes sont déterminées par un décret du gouvernement. Le projet de loi crée un Fonds de l'assurance automobile à qui sera transférée la majorité des actifs de la SAAQ. Le fonds ainsi créé servira à l'indemnisation des accidentés de la route.

L'histoire dira si les détracteurs de cette législation ont vu juste en prédisant que le gouvernement préparait ainsi le terrain à une hausse des primes d'assurance pour tous les automobilistes en 2005.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

5. L'industrie américaine de l'assurance automobile enregistrerait annuellement des pertes faramineuses dues à des erreurs de tarification

Le rapport de la firme Quality Planning Corporation (QPC), Rating Integrity Solutions Company, rendu public en mai 2004, conclu que l'industrie américaine de l'assurance automobile perdrait annuellement un montant de 15,2 milliards de dollars dus à des erreurs de tarification, estimée à la baisse.

Publié sur le site : http://www.qualityplanning.com/research.html, le rapport signale que ce déficit annuel représente 9,7 % de l'ensemble des primes d'assurance auto des particuliers, totalisant 157 milliards de dollars. Cette analyse a été établie sur la base d'un échantillon de 14 millions de polices, souscrites auprès de plus d'une quinzaine d'assureurs. Une telle disparité ne semble pas étonner les rédacteurs du rapport qui précisent que ce sont les facteurs de tarification sur lesquels les assureurs ont peu ou pas de contrôle qui conduisent à des erreurs : conducteurs non tarifés (1,6 %), trajets ou millage annuel (1,9 %). Ce problème introduit des iniquités significatives notamment auprès des conducteurs à faible risque d'accident ou qui utilisent peu leur voiture.

6. Sécurité informatique dans les institutions financières

Une étude du consultant Deloitte sur la sécurité des systèmes d'information auprès de 31 des cent premières institutions financières mondiales, comprenant une dizaine de compagnies d'assurance. Cette étude révèle que les responsables concernés trouvent difficile de concilier les impératifs de sécurité avec ceux de la protection de la vie privée.

Les dépenses en matière de sécurité s'élèveraient à environ 6 % du budget informatique des banquiers et assureurs américains contre à peine 1 % à 3 % au Canada. Contrairement aux pays de l'Asie-Pacifique, qui s'en préoccuperaient peu, l'Amérique du Nord, sauf le Canada, et l'Europe seraient au même niveau dans l'état de préparation devant les menaces technologiques ou informatiques, comme les virus et les vers.

La mégapanne électrique de l'été dernier, qui a presque complètement paralysé tout l'est de l'Amérique du Nord, est un exemple inquiétant des effets dévastateurs qu'un attentat terroriste pourrait avoir en ciblant les principaux services publics, réseaux de communication et réseaux informatiques. Les virus informatiques n'ayant

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

pas fini de germer sur notre planète, le Canada aurait tort de négliger le volet sécurité, car les coûts liés aux attaques logiques pourraient être considérables.

(Source : *L'Argus de l'assurance*, N° 6886, p. 33).

7. Les mutuelles, championnes des relations avec les clients

À l'heure des grands mouvements de démutualisation, amorcés depuis une décennie, il n'est pas inutile de signaler, malgré tout, que les mutuelles demeurent un terreau fertile de la relation client. Un petit article de *L'Argus de l'assurance* (N° 6886, p. 33) souligne qu'une enquête téléphonique réalisée en 2004 en France par l'Association des agences en conseil et en communication et BVA auprès de 6 166 personnes, laquelle confirme les résultats d'études antérieures, donnent parmi les dix gagnants, quatre assureurs mutualistes, parmi une panoplie de sociétés dans divers secteurs (banque, assurance, automobile, distribution et services publics). Les quatre assureurs mutualistes sur le podium sont : Maif, Groupama, Maaf et Matmut.

Les mutuelles véhiculent des valeurs communautaires fortes, propres à ce secteur. Il n'est pas étonnant qu'elles se distinguent tant par la qualité de l'offre et du règlement des sinistres que par la cohérence et l'adéquation de la réponse, sur le terrain, aux promesses faites lors des communications initiales. Les mutuelles sont largement présentes sur les critères d'empathie ou de proximité, d'information et de conseils clairs et de plus-value dans les services.

8. L'effondrement du terminal 2E de l'aéroport de Roissy coûterait plus d'un milliard de dollars

Le terminal 2E étant en cours de construction lors du sinistre, en mai 2004, les dommages direct et les pertes d'exploitation, interprétés dans le cadre de l'assurance chantier de l'assurance de dommages à l'ouvrage, pourraient s'élever à 1 milliard d'euros. Il s'agit de l'un des plus gros sinistres dans la branche de l'assurance construction française.

9. Il n'y aura pas de tarification unisexe dans l'assurance européenne

Les 25 États membres de l'Union européenne ont trouvé un compromis, en ce qui concerne l'assurance, sur un projet de directive

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

interdisant toute discrimination fondée sur le sexe dans l'accès aux biens et aux services. Ce projet avait été introduit pour éviter certains abus, notamment pour contrer le refus de certaines banques d'accorder un prêt hypothécaire à une femme enceinte ou encore d'indiquer en premier lieu le nom d'une femme sur un compte bancaire commun.

Les assureurs ont obtenu que les États membres continuent, par exception, à autoriser une différence entre les hommes et les femmes dans le calcul des primes, mais à condition que celle-ci soit justifiée mathématiquement. Le texte final du projet de directive a été autorisé en décembre dernier à l'occasion d'une réunion du Conseil des ministres des affaires sociales.

10. Du rififi chez les trois grands courtiers mondiaux : l'éthique de l'assurance américaine et les commissions contingentes, dites occultes, sont mises en cause

En septembre dernier, Eliot Spitzer, l'attorney général de l'État de New York s'attaquait aux assureurs et aux courtiers ayant une pratique de diriger leur clientèle vers des assureurs en échange de commissions spéciales, dites « occultes ». L'État, qui possède une législation « antitrust » qui oblige un courtier à être rémunéré strictement par ses seuls clients, déposait notamment une plainte de malversations contre le premier courtier mondial, Marsh and McLennan, qui aurait encaissé à ce titre, en 2003, un montant d'environ 800 millions de dollars, soit plus de la moitié de son bénéfice net de ladite année. Les assureurs mis en cause sont AIG, ACE, The Hartford et Munich American Risk Partners, une filiale de Munich Re et autres (au total, 16 compagnies furent assignées). Aussitôt, AIG et Marsh ont annoncé leur intention de collaborer avec la justice et de mettre fin à cette pratique d'allouer des commissions contingentes. De plus, certains employés du courtier ont été accusés de pratiques frauduleuses pour avoir demandé à l'assureur AIG de soumettre des cotations fictives pour faire croire à des clients, pour s'attirer leur faveur, croyant qu'ils paieraient un prix plus bas, qu'il y avait concurrence entre compagnies d'assurance. (Ultérieurement, AIG a trouvé un accord amiable de principe avec le ministère de la Justice et avec le SEC (commission américaine des opérations de bourse).

Troublé par cette accusation d'avoir mal agi, le PDG de M&M, Jeffrey W. Greenberg, a décidé de mener une enquête en profondeur sur ces allégations et de suspendre 5 employés. Trop peu, trop tard. À la fin d'octobre, forcé de démissionner de son poste, il fut remplacé par Michael G. Cherkasky, cette nomination devant améliorer la transparence des activités du courtier. En effet, le nouveau « CEO »

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

vient de Kroll, une filiale de M&M, spécialisée dans la protection des renseignements personnels, d'autant que, ancien procureur de l'État, il avait déjà travaillé avec le procureur Spitzer.

Par ailleurs, à l'instar de plusieurs autres courtiers, dont Aon et Arthur J. Gallagher, le courtier Willis Group Holdings Ltd. annonçait, le 21 octobre dernier, qu'il mettait lui aussi fin à cette pratique de commissions contingentes partout sur le territoire américain. Des rumeurs persistantes ont couru que Willis, le troisième courtier mondial, voulait tenter une OPA sur Aon, le second courtier mondial, voulant profiter de la déconfiture boursière du premier courtier mondial, Marsh, en pleine tourmente financière et judiciaire, dont les actions avaient perdu près de 48 % de leur valeur le 19 octobre, mais aussi de la baisse en bourse des actions de Aon (le titre avait baissé de 30 % en 5 jours).

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.